

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, ces gens étaient déterminés et ils commencent à en avoir assez d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe. Des citoyens tout près de leurs résidences reçoivent le courrier à domicile, à la porte, et eux, parce que leurs maisons ont été construites un an après, ne le reçoivent pas. Ils paient le même prix, 36c. le timbre, ils paient les mêmes taxes mais ne reçoivent pas les mêmes services.

Je pense qu'il serait temps que le gouvernement donne un mandat clair et précis à la Société canadienne des postes de reconduire le service de livraison du courrier à domicile.

* * *

LES MINES

HOMMAGE AUX EMPLOYÉS ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MINE SIGMA À VAL-D'OR, EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 17 mars 1937, partout dans le monde, on fêtait la Saint-Patrick. Mais à Val-d'Or, en Abitibi, cette journée-là marquait le démarrage de la nouvelle usine à la mine Sigma.

Sigma s'est toujours affirmée comme une mine d'or sur laquelle on pouvait compter, comme une mine d'or progressiste et bien organisée et ayant la plus faible rotation de personnel de toutes les mines de sa catégorie au Canada, cela grâce à l'excellente collaboration de la direction et du syndicat indépendant des employés présidé par M. André Busque.

Sous la présidence de M. C. Henry Bréhaut et de M. J. André Carrier, ingénieur, Directeur général, les mines Sigma Québec Limitée ont célébré samedi dernier leur 50^e anniversaire en présence de tous les travailleurs anciens et actuels, des administrateurs et de plusieurs personnalités tant locales que provinciales et canadiennes.

Sigma produit plus de 3 515 000 onces troy d'or et 680 000 onces troy d'argent. L'histoire de Sigma est également celle de son personnel, celle des hommes qui sont descendus sous terre, celle des travailleurs de l'usine, celle des géologues et des ingénieurs.

Monsieur le Président, en tant qu'ancien mineur de cette mine, je dis au directeur général, M. André Carrier, et aux employés: Bravo!

* * *

● (1410)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LA LIBÉRATION D'UNE FEMME INCLUPÉE DE MEURTRE AU DEUXIÈME DEGRÉ

M. John N. Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, Maisie Clark est une femme de 63 ans qui purge une peine d'emprisonnement à vie dans la prison des femmes de Kingston, en Ontario. Elle a été inculpée de meurtre au deuxième degré et, exception faite d'une période de neuf mois où elle faisait appel, elle est incarcérée depuis le 26 octobre

1981. Selon le verdict, elle doit purger 10 ans avant d'avoir droit à la libération conditionnelle.

M^{me} Maisie Clark a commis un crime classique, un crime passionnel. Un commentateur a déclaré qu'elle avait craqué sous le coup de la peine, de la solitude et de l'humiliation sexuelle combinées. De nombreuses personnalités canadiennes éminentes, notamment l'ancienne directrice de la prison des femmes, M^{me} Isabel McNeil de Mil Village, en Nouvelle-Écosse, lui ont accordé leur appui moral.

Sur le plan de la réinsertion sociale de M^{me} Clark ou de la protection de la société, il ne sert à rien de garder en prison cette femme qui est mère de famille et grand-mère. Sa santé est fragile et il est tout à fait improbable qu'elle se livre à un autre crime. Sa sentence à vie équivaut à une peine de mort.

Je prie le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) de faire preuve de clémence en exerçant la prérogative royale afin de commuer la peine de Maisie Clark et de la faire libérer, ce qui ne nuira en rien aux intérêts du système de justice pénale.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE RENVOI D'UN PRÊTRE CATHOLIQUE DANS UN CAMP DE TRAVAIL

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, depuis l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev, l'Union soviétique dit au monde entier qu'elle est en train de changer. Le monde reçoit un flot constant de propagande visant à projeter une image de bienveillance et de compréhension. Et pourtant, l'URSS continue à mener une guerre cruelle en Afghanistan, à persécuter les Juifs et à réprimer la liberté de culte.

Un prêtre catholique lithuanien, le Père Tamevicius, a été renvoyé dans un camp de travail soviétique pour avoir refusé de s'accuser d'activités subversives. Le Père Tamevicius a déclaré:

En prison, je prierai toujours pour . . . la lutte pour la liberté de l'Église et pour le respect des droits fondamentaux de la personne. Ne croyez pas les propagandistes pour l'athéisme d'État lorsqu'ils disent qu'une telle activité est politique. Ce n'est pas de la politique, mais bien une question de vie ou de mort pour nous tous.

La liberté de culte est une pierre angulaire de la démocratie et l'Union soviétique continue à prouver que la liberté de culte n'y sera jamais tolérée, mais elle est en train de constater que la religion et la foi ne disparaîtront jamais.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE GÉNÉRALE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, aujourd'hui, une journée de protestation de tous les travailleurs immobilise la province de Colombie-Britannique. C'est un moment dramatique dans l'histoire de la province, dans l'histoire du Canada et aussi dans celle de la lutte pour les libertés démocratiques et syndicales dans notre société.